

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire spécifique > Prévention et secours civiques de niveau 1 - PSC 1

← Retour à la recherche

Prévention et secours civiques de niveau 1 PSC 1

Code de la fiche :
RS2387

Etat :
Inactive

↓ Télécharger ? Aide en ligne Europass

L'essentiel



Date d'échéance
de l'enregistrement

31-12-2021

Certificateur(s)

Resume de la certification

Validation de la certification ou de l'habilitation

Secteur d'activité

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'information

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	11001401600015	-	https://www.interieur.gouv.fr/Accueil

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile

Compétences attestées :

Etre capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. En particulier, elle doit être capable :

d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui même, la victime et les autres personnes des dangers environnants

d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté

de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne victime d'une obstruction des voies aériennes, d'un saignement abondant, inconsciente qui respire, en arrêt cardiaque, victime d'un malaise, victime d'un traumatisme

toutes les compétences sont évaluées et le certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont :

participé à toutes les phases de la formation

réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique

participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application

Modalités d'évaluation :

Afin d'être autorisé à délivrer la formation relative à l'unité d'enseignement "prévention et secours civique de niveau 1", l'organisme public habilité ou l'association nationale agréée doit établir un référentiel interne de formation et de certification.

L'enseignement dispensé peut comporter des apports de connaissances théoriques, générales ou techniques, mais la priorité doit être donnée aux exercices d'application pratique.

Lorsque qu'elle est réalisée en présentiel, la durée est de 7 heures à minima.

Validation de la certification ou de l'habilitation

Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences :

lien avec différents métiers demandant cette unité d'enseignement ou en pré-requis pour d'autres formations

Le cas échéant, durée de validité en années :

Si durée limitée, modalités de renouvellement :

Possibilité de validation partielle :

Non

Secteur d'activité

Références juridiques des réglementations d'activité :

{""arrêté du 24 juillet 2007 modifiés fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement \\""prévention et secours civique de niveau 1\\"" NOR IOCE0762064A""}

Voie d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

toute personne âgée au minimum de 10 ans

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000647247&fastPos=2&fastReqId=1063948923&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

[Fiche au format antérieur au 01/01/2019](#)



Top